

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JUILLET 2022 à 18h00

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 20 juillet, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 15 juillet 2022, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9

Présents : 7

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, CHATELAN Françoise, THIAULT Claudine, MILLON Gabin, BERTHUIN Joël, REIN Murielle

Excusés: BARTHE Touria, DROGUE Christophe

Nombre de votants: 7

Secrétaire de séance: THIAULT Claudine

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 27 juin 2022

2 Budget

Passage anticipé à la M57

3 Personnel

Tableau des effectifs

Attribution d'un présent pour un agent

4 Bâtiments communaux

Travaux de rénovation du bâtiment du presbytère demande d'aide financière au SDED

Remboursement de frais d'électricité

Convention avec le CAUE pour la réhabilitation de la grange Marcon

Salle de répétition pour la chorale

Portage du projet de jardin partagé par l'association St Ju de Pomme

Terrain du jeu de boules

Réfection des lauzes à l'entrée sud du village

5 Urbanisme

Chemin rural hameau des Clots

6 Eau assainissement

Point sur les schémas directeurs

7 Voirie

Matériel de déneigement

Non respect des interdictions de stationnement

8 Environnement

Règlementation concernant les feux

Collecte des ordures ménagères

Problème du non respect du tri sélectif

9 Forêt

Report des travaux de plantation

12 Points Divers

Fête de la Nature 2023

Enquête téléphonie mobile

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 27 juin 2022

Le procès verbal du conseil municipal du 27 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 Budget

Passage anticipé à la M57

La commune a la possibilité de passer à la M57 au 1er janvier 2023 avec accompagnement du SGC Nord Drome. Dans un premier temps, une demande a été faite au prestataire Berger Levrault pour savoir s'il est en mesure de faire le paramétrage du logiciel de comptabilité au 1er janvier 2023. Selon la réponse, la commune pourra faire une demande auprès du SGC Nord Drome et délibérer en septembre pour rendre exécutoire cette décision si l'avis rendu est favorable.

3 Personnel

Tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité comme suit à compter du 21 juillet 2022:

Poste Emploi					Agent
Date et N° de délibération	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Missions	Statut de l'Agent
Filière Administrative					
6 mai 2019 2019_20	Adjoint administratif	C	35h	Secrétaire de mairie	Titulaire
Filière Technique					
5 mai 2021 2021_17	Adjoint technique	C	35h	Agent technique	Titulaire
Filière Médico-sociale					
3 juin 2019 2019_30	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe	C	35h	ATSEM	Titulaire

Filière Animation					
27 juin 2022 2022-25	Adjoint d'animation territorial	C	14h30	Agent d'animation	Contractuel

- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la collectivité sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- DIT que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Attribution d'un présent pour un agent

Monsieur Le Maire expose:

La commune afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel dans le cadre d'évènements personnels de l'agent tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires pour des évènements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage.

Le cadeau matériel sous forme de bon d'achat ou de chèque cadeau, sera d'une valeur maximum de 150€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- VALIDE le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires dans le cadre d'évènements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage dans la limite de 150€.
- DIT que les crédits seront inscrits à l'article 6232 du budget principal.

4 Bâtiments communaux

Travaux de rénovation du bâtiment du presbytère demande d'aide financière au SDED

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 14 janvier 2022, la commune de Saint-Julien en Vercors adhère à cette compétence, à travers sa formule « Energie Plus », lui donnant notamment accès :

- à un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- à une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Saint-Julien-en-Vercors projette des travaux sur le bâtiment de l'ancien Presbytère, sis au 35 chemin du Pas du Fouillet, consistant notamment à :

- l'installation de nouvelles huisseries
- l'installation d'un volet roulant
- l'isolation thermique du bâtiment

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 11 424.34 HT.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de "Travaux d'isolation du bâtiment du Presbytère"
- CEDE à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Remboursement de frais d'électricité

Le Maire, M Pierre-Louis Fillet explique au conseil municipal que le locataire du 35 chemin du Pas du Fouillet, a été victime d'un incendie de cheminée le 17 décembre 2021. Suite à cet incendie, le locataire a dû se chauffer électriquement en attendant les travaux de réparation de sa cheminée.

Le locataire a fait une demande d'indemnisation auprès de la commune concernant sa surconsommation d'électricité entre le 17 décembre 2021 et le 3 mai 2022.

Il a fourni à la commune ses relevés de compteurs ainsi que les sommes économisées sur le bois de chauffage non utilisé, pour l'établissement du montant de remboursement qui s'élève à 188.89€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'indemnisation financière par la commune à hauteur d'un montant de 188.89€.
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

Convention avec le CAUE pour la réhabilitation de la grange Marcon

Ce point est reporté à l'ordre du jour du conseil municipal du mois de septembre.

Salle de répétition pour la chorale

La chorale reprend à compter du mois de septembre avec une nouvelle chef de chœur et souhaite utiliser la salle du Fouillet le lundi de 19h à 20h30. Les élus valident cette demande. Il sera demandé à la chorale de remettre la salle en l'état, de la nettoyer et de la laisser libre à la demande de la mairie en cas d'usage impératif de la celle-ci.

Portage du projet de jardin partagé par l'association St Ju de Pomme

L'association St Ju de Pomme s'est déclarée intéressée pour porter le projet de jardin partagé. Il faudra établir une convention entre l'association et la commune, convention qui sera validée lors d'un prochain conseil municipal.

Terrain du jeu de boules

Les élus rencontreront au début de l'automne les membres de l'amicale pour travailler sur une convention qui permettra de cadrer les règles d'utilisation du terrain qui est communal.

Réfection des lauzes à l'entrée sud du village

Un habitant souhaite bénévolement relever les lauzes affaissées le long de la départementale au sud du village avec l'aide de bénévoles. Monsieur Le Maire et les adjoints vont le rencontrer pour apprécier la faisabilité de cette proposition.

5 Urbanisme

Chemin rural hameau des Clots

M Le Maire va de nouveau se rapprocher des propriétaires après avoir travaillé sur un projet d'accord permettant la réalisation de leurs travaux d'assainissement.

6 Eau assainissement

Point sur les schémas directeurs

Des travaux permettant d'avoir le diagnostic le plus juste ont été réalisés dans le cadre de la phase 2:

- installation d'une vanne de coupure à La Martelière
- installation d'un compteur au départ nord du village pour pouvoir repérer les éventuelles fuites.
- compteur à la station de pompage
- Pied Chatelet: changement de la vanne d'arrivée d'eau et pose d'une vanne et d'un compteur sur chaque départ de distribution, vers les Domarières et vers le village.

Ce sont ces travaux qui ont entraîné une longue coupure d'eau le mardi 19 juillet, suite à des soucis de pièces et de diamètres des sections des tuyaux. Il faudra réintervenir sur ce secteur ce qui entrainera une nouvelle coupure d'eau.

Un bilan 24h prévu en période estivale sera effectué, si possible, par le département de la Drôme et non par le bureau d'étude.

Des solutions aux défauts majeurs présents sur le réseau d'eaux usées seront présentées dans le programme de travaux de la phase 3 avec les avantages, les inconvénients et les chiffrages.

7 Voirie

Matériel de déneigement

Suite à la réunion de la commission voirie du 18 juillet, il est envisagé de faire l'acquisition d'un tracteur équipé pour le déneigement pour l'hiver 2023-2024 avec une demande de subvention à hauteur de 60% auprès du département de la Drôme. Le dossier sera travaillé en commission pour des décisions en 2023.

Non respect des interdictions de stationnement

De nombreux usagers ne respectent pas les règles de stationnement qu'elles soient induites par le code de la route ou par la signalisation horizontale et verticale mise en place par la commune. Des papiers seront glissés sur les pare brises des véhicules en stationnement gênant pour les alerter. Si cette situation perdure les élus prendront d'autres mesures si nécessaire.

8 Environnement

Règlementation concernant les feux

Il est rappelé que les feux sont strictement interdits sur le territoire de la commune, (brûlage des végétaux ou de tous autres déchets, feux festifs...). Le territoire du Vercors est en situation de gestion de crise au niveau de la sécheresse et de l'utilisation de l'eau depuis le 20 juillet.

Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères à Ponson pose problème car les conditions de manœuvre pour le camion sont très contraignantes. Ce point de collecte sera supprimé le 1er septembre après information des habitants.

Problème du non respect du tri sélectif

Des cartons et autres déchets non triés se retrouvent régulièrement dans les containers gris. Il est rappelé à l'ensemble des habitants et des usagers que le tri sélectif est mis en place et qu'il doit être respecté. Il y a des points d'apport volontaires pour les cartons, tous les emballages sans exception peuvent être mis dans les bacs jaunes. Les encombrants et déchets qui ne se trient pas doivent être déposés en déchèterie.

9 Forêt

Report des travaux de plantation

Dans le cadre du plan de relance et suite aux différents refus du dossier, les travaux ne pourront pas être réalisés cet automne comme il était prévu initialement (approvisionnement en plants, délais

commandes des protections ...). L'ONF propose tout de même de mener à bien ce projet qui a tout son sens. Il est proposé aux élus de remonter un dossier sur la base de ce qui a été proposé avec le Plan de relance en passant par l'association Sylv'Acctes. Le programme ainsi que le montant des travaux resteraient identiques. Seul changement, la plantation se ferait à l'automne 2023 et non 2022. Les élus valident cette proposition.

12 Points Divers

Fête de la Nature 2023

Un courrier de l'association Mille Traces a été adressé à toutes les communes pour l'organisation de la fête de la nature en mai 2023. Deux élues vont rencontrer des représentants de l'association pour mieux cerner les besoins et contraintes liées à l'éventuelle organisation de cette fête.

Enquête téléphonie mobile

Une restitution du résultat du questionnaire sera publiée dans le prochain Lou Becan.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance.

Le Maire


La secrétaire de séance,
